

## ÉPHÉMÉRIDE

### 12 SEPTEMBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

### 13 SEPTEMBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU, conférence de presse de rentrée du SNESUP-FSU.

### 14 SEPTEMBRE

Conférence parité F-H, Collège de France.

### 14 ET 15 SEPTEMBRE

Commission administrative du SNESUP-FSU, avec réunions des secteurs le 14 après-midi.

### 15 SEPTEMBRE

Réunion au SNCS des élus SNESUP-FSU du CoNRS, colloque Erignac sur la laïcité, manifestation contre la loi travail.

### 20 SEPTEMBRE

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), commission permanente.

### 20 ET 21 SEPTEMBRE

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.

### 22 SEPTEMBRE

Conseil supérieur de l'éducation (CSE), réunion du secteur Vie syndicale.

### 27 SEPTEMBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.

### 29 SEPTEMBRE

Réunion du collectif FDE, réunion du secteur Service public, réunion du secteur International.

### 3 OCTOBRE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

### 4 OCTOBRE

Secrétariat national du SNESUP-FSU.

### 6 OCTOBRE

Conseil supérieur de l'éducation (CSE), réunion sur PPCR à la FSU, Bureau national du SNESUP-FSU, Audition du SNESUP-FSU par la Commission des finances.

## INTERNATIONAL

# Le SNESUP-FSU est solidaire des universitaires et chercheurs victimes de la répression en Turquie

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2016, plus de 40 universitaires signataires de la pétition pour la Paix et de membres du Syndicat des travailleurs de l'enseignement et de la recherche (Egitim-Sen) ont été révoqués. Ils font partie des fonctionnaires, plus de 40 000, accusés d'être des « soutiens du terrorisme » et exclus du service public depuis le coup d'État manqué du 15 juillet 2016.

Nombre de ces signataires faisaient déjà depuis plusieurs mois l'objet d'enquêtes administratives pour avoir signé en janvier 2016 la pétition pour la Paix. Révoqués à la suite du décret gouvernemental dans le cadre de l'état d'urgence, ils ne pourront pas faire appel, et il leur sera interdit toute leur vie durant de travailler dans la fonction publique et leurs passeports leur seront retirés.

Le SNESUP-FSU demande que les collègues soient réintégrés dans leurs fonctions et retrouvent l'intégralité de leurs droits de salariés. Pour plus de détails sur les modalités de votre soutien, consulter cette page Internet : <http://snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7632&ptid=5>.

*Le secteur International*

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directeur de la publication : Hervé Christofol  
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :  
Laurence Favier, Claudine Kahane,  
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,  
Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :  
Latifa Rochdi, Catherine Maupu  
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0121 S 07698  
ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an  
Suppléments à ce numéro : 6 pages *Carrières*,  
32 pages *Mini-Mémo du Jeune chercheur*

Illustration de couverture : © Sophie-Gaëlle Martin